

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 11 janvier 2006*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

**ouvrant un crédit d'investissement de 375 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux des sites de la Haute Ecole de Santé pour les filières des physiothérapeutes, diététiciennes et diététiciens, techniciennes et techniciens en radiologie médicale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global de 375 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'équipement et l'ameublement des locaux des sites de la Haute Ecole de Santé pour les filières des physiothérapeutes, diététiciennes et diététiciens, techniciennes et techniciens en radiologie médicale.

### **Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit est inscrit au budget d'investissement dès 2006 sous la rubrique 34.50.00.506.63. Il se décompose de la manière suivante :

- Equipement informatique	41 000 F
- Mobilier, Equipement	<u>334 000 F</u>
	375 000 F

### **Art. 3 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Situation actuelle**

La Haute Ecole de Santé a été créée au mois d'octobre 2004 sur le site de Champel (47, avenue de Champel) ainsi que sur le site du Boulevard de la Cluse (16, boulevard de la Cluse). La HEdS est rattachée à la Haute Ecole de Suisse Occidentale (HES-SO).

Pour donner suite à une demande du CEFOPS Genève (Centre de formation professionnelle santé-social) de pouvoir récupérer des surfaces au 16 boulevard de la Cluse afin d'y installer la filière des assistantes et assistants en soins et santé communautaire, de nouvelles surfaces doivent être mises à disposition pour les filières des physiothérapeutes, des diététiciennes et diététiciens, ceci pour la rentrée scolaire 2005, sur le site des Caroubiers. Les nouvelles surfaces doivent aussi tenir compte des nouveaux besoins énumérés par la HES. Il s'agit uniquement d'un déplacement des deux filières ce qui n'implique pratiquement pas d'augmentation des budgets de fonctionnement. Ces derniers sont déjà présents dans le budget général de l'Etat de Genève.

En parallèle à ce déménagement, la filière des techniciennes et techniciens en radiologie médicale doit déménager du site du CEFOPS (6, chemin Thury) afin d'intégrer les locaux du site de Champel (47, avenue de Champel). Cette filière, comme les deux précitées est déjà présente dans le budget général de l'Etat de Genève et n'implique pas non plus une augmentation du budget de fonctionnement.

## 2. Description des équipements

<b>A. <u>Site des Caroubiers</u></b>	
<i>Filières des physiothérapeutes et des diététiciennes et diététiciens</i>	
meublement (1 salle informatique, 2 salles de travail étudiant, 1 aula, 1 salle de consultation, 1 salle de réunion, 1 dépôt de rangement, 32 bureaux d'enseignants, 3 bureaux secrétariat, 6 salles ordinaires, 1 bureau de responsable, 1 économat, 1 salle d'archives, 1 salle pratique, 1 salle d'expérimentation, 1 parloir)	257 000 F
équipement informatique (postes de travail, écrans, imprimante, câbles de sécurité)	41 000 F
<b>B. <u>Site de Champel</u></b>	
<i>Filière des techniciennes et techniciens en radiologie médicale</i>	
meublement (6 bureaux et 1 salle de conférence)	44 000 F
<b>C. <u>Déménagement</u></b>	
	33 000 F
	<b>375 000 F</b>

## 3. Exposé des motifs

### 3.1 *Sur un plan pédagogique*

Les filières précitées, sont en phase de reconstruction et de reconfiguration de leur programme ainsi que de leur mode d'enseignement.

La HES demande notamment que les études s'effectuent en partie selon la formule de l'apprentissage par problèmes, par l'étude de situations, ainsi que par de nombreux ateliers pratiques.

Cette nouvelle manière de voir l'enseignement oblige la direction de ces trois filières, à organiser dans le temps et dans l'espace leurs cours différemment ; par exemple : les salles de pratique pour les physiothérapeutes doivent être plus grandes et plus nombreuses afin de leur permettre de travailler en petits groupes ainsi que sur des situations concrètes.

Par ailleurs, il s'avère aussi nécessaire pour les étudiants de ces trois filières, de disposer d'un centre de documentation qui leur permette d'avoir accès à une importante documentation ainsi qu'à des places de travail. L'évolution des techniques de l'informatique rend aussi nécessaire l'implantation d'une salle informatique qui puisse permettre aux étudiants de réaliser leurs travaux tout au long de leur formation et d'effectuer des recherches sur internet.

### ***3.2 Sur un plan organisationnel***

#### *Effectifs*

Les étudiants de la filière des diététiciennes et diététiciens ont passé en 2005 à quatre volées, soit une centaine d'étudiants. Cette augmentation a pour effet direct, une augmentation en besoin de salles de classe ainsi qu'en bureaux pour les enseignants.

La filière des physiothérapeutes compte déjà une centaine d'étudiants. Il n'est donc pas exclu de penser que le nombre d'étudiants de cette filière soit en augmentation ces prochaines années.

#### *Services communs*

Les services communs qu'emploient les physiothérapeutes et les diététiciennes et diététiciens au 16, boulevard de la Cluse (centre de documentation, salle informatique, cafétéria, salle de travail, salle de réunion, salle audiovisuelle...) étaient utilisées pour l'ensemble des formations qui se trouvaient au 16, boulevard de la Cluse. Il est donc nécessaire de devoir recréer ces différents espaces sur un nouveau site choisi, ce qui a comme conséquence immédiate, une augmentation des besoins en surface. Ajoutons la nécessité de prévoir un espace pour les services communs à la HEdS notamment une antenne santé, un service informatique et une représentation administrative de la HEdS.

#### *Mandat externe pour les formations continues (mandat de prestation)*

Les filières de physiothérapeutes et de diététiciennes et diététiciens offrent un large éventail de formations continues. Ce secteur est en pleine extension et il propose de nombreuses possibilités à la population, entre autres, de venir bénéficier des expertises des enseignants.

De plus, des mandats de prestations externes sont en cours de développement.

#### **4. Coût de fonctionnement induit**

Afin de permettre l'ouverture du centre de documentation sur le site des Caroubiers, en remplacement de celui qui était situé au 16 Bd de la Cluse, l'engagement d'un bibliothécaire à 50 % (soit un coût estimé à 50 000 F par an) est nécessaire.

#### **5. Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir approuver le présent projet de loi qui permettra l'équipement et l'ameublement des locaux des sites pour les filières HES des physiothérapeutes, des diététiciennes et diététiciens, et des techniciennes et techniciens en radiologie médicale.

#### Annexes :

*Annexe 1 : Préavis technique de l'AFE*

*Annexe 2 : Planification des charges financières en fonction des décaissements prévus*

*Annexe 3 : Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*

*Annexe 4 : Fiche technique du CTI*



Département des finances  
Administration des finances de l'Etat

République et  
Canton de Genève



1 0 7

**PREAVIS TECHNIQUE**

fonctionnement     bouclement  
 investissement     autre

rubrique n° 34.50.00.506.63

*Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.*

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 375 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux des sites de la Haute Ecole de Santé pour les filières des physiothérapeutes, diététicien-ne-s et technicien-ne-s en radiologie médicale.

### 2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.01	0.01	0.06	0.06	0.06	0.06	0.05	0.05
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>	<b>0.06</b>	<b>0.06</b>	<b>0.06</b>	<b>0.06</b>	<b>0.05</b>	<b>0.05</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>-</b>							
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>0.01</b>	<b>0.01</b>	<b>0.06</b>	<b>0.06</b>	<b>0.06</b>	<b>0.06</b>	<b>0.05</b>	<b>0.05</b>

### 3. Financement

Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2006.

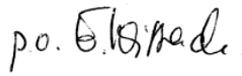
Il devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2006, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

### 4. Remarques

Selon le budget 2005 et les informations fournies par le département de l'Instruction publique (DIP), la tranche d'investissement prévue pour cet objet est de 400'000 F. Selon les informations fournies par le DIP, l'estimation initiale de 400'000 F a été ramenée à hauteur de 375'000 F.

Selon les informations fournies par le Centre des technologies de l'information (CTI), s'agissant d'une HES, le CTI n'est concerné que par les installations de télécommunications. Les dépenses nécessaires à la téléphonie et aux réseaux, soit environ 170'000 F, ont été couvertes par le budget d'investissement du CTI. Quant au matériel informatique, le montant de 41'000 F couvre les acquisitions prévues pour répondre aux besoins, principalement des PC et des imprimantes, selon les normes et contrats en vigueur. Les dépenses doivent être prévues sur le budget d'investissement du DIP, le CTI n'en assurant pas la gestion, ni le renouvellement. Le renouvellement du matériel (PC et imprimantes) devra être prévu dans le budget des HES.

  
Marc Brunazzi

  
Marc Gioria

Genève, le 22 décembre 2005

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers transmis le 22 décembre 2005 et la fiche technique CTI transmise le 28 novembre 2005. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le : 22 décembre 2005

Signature du responsable financier :



PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 375 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux des sites de la Haute Ecole de Santé pour les filières des physiothérapeutes, diététicien-ne-s et technicien-ne-s en radiologie médicale

Projet présenté par le DIP

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
<b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>	10'781	10'781	62'781	62'781	62'781	62'781	52'531	52'531
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meuble, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), congélation, entrées, location, assurances, etc.)	10'781	10'781	62'781	62'781	62'781	62'781	52'531	52'531
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau)	10'781	10'781	10'781	10'781	10'781	10'781	10'781	10'781
Amortissements (report tableau)	0	0	52'000	52'000	52'000	52'000	41'750	41'750
Autres charges (préciser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, impositions, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)</b>	10'781	10'781	62'781	62'781	62'781	62'781	52'531	52'531
<b>REMARKES :</b> Afin de permettre l'ouverture du centre de documentation sur le site des Caroubiers, l'engagement d'un bibliothécaire à 50% est nécessaire (coût estimé à F 50 000 F par an). Cependant, la subvention accordée aux HES étant calculée selon un forfait par étudiant défini par la Confédération, multiplié par le nombre d'étudiant, il n'y a pas d'augmentation de la ligne de subvention.								
Signature du responsable financier :								
Date :								

**PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS**

**Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 375 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux des sites de la Haute Ecole de Santé pour les filières des physiothérapeutes, diététicien-ne-s et technicien-ne-s en radiologie médicale**

Projet présenté par le DIP

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
<b>Investissement brut</b>	375'000	0	0	0	0	0	0	375'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Investissement net</b>	375'000	0	0	0	0	0	0	375'000
Informatique (équipement, logiciel et progiciel)	41'000	0	0	0	0	0	0	41'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Mobilier, infrastructures informatiques lourdes	334'000	0	0	0	0	0	0	334'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des charges financières</b>	<b>10'781</b>	<b>10'781</b>	<b>62'781</b>	<b>62'781</b>	<b>62'781</b>	<b>62'781</b>	<b>62'781</b>	<b>52'531</b>
Intérêts	10'781	10'781	10'781	10'781	10'781	10'781	10'781	10'781
Amortissements	0	0	52'000	52'000	52'000	52'000	52'000	417'500
								<b>charges financières récurrentes</b>
								<b>52'531</b>

Signature du responsable financier :

Date :



## FICHE TECHNIQUE CTI

Investissement

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 375 000 F pour l'équipement et l'ameublement des locaux des sites de la Haute Ecole de Santé pour les filières des physiothérapeutes, diététicien-ne-s et technicien-ne-s en radiologie médicale.

### Préambule

Pour ce qui concerne les technologies de l'information, ce projet de loi porte sur l'acquisition de matériel à des fins pédagogiques. La plupart des rubriques ci-dessous sont dès lors sans objet.

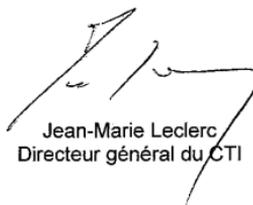
- 1 Système d'information et de communication :  
Sans objet.
- 2 Développement :  
Sans objet.
- 3 Architecture technique :  
Sans objet.
- 4 Organisation de projet :  
Le déménagement de filières de formation se fait sous la responsabilité du DIP.
- 5 Financement :  
S'agissant d'une HES, le CTI n'est concerné que par les installations de télécommunications. Les dépenses nécessaires à la téléphonie et aux réseaux, soit environ 170 000 F, ont été couvertes par le budget d'investissement du CTI. Quant au matériel informatique, le montant de 41 000 F couvre les acquisitions prévues pour répondre aux besoins, principalement des PC et des imprimantes, selon les normes et contrats en vigueur. Les dépenses doivent être prévues sur le budget d'investissement du DIP, le CTI n'en assurant pas la gestion, ni le renouvellement.
- 6 Evolution et maintenance du système :  
Le renouvellement du matériel (PC et imprimantes) devra être prévu dans le budget des HEG.
- 7 Priorité :  
Projet prioritaire pour le DIP vu l'évolution des effectifs.

- 8 Formation :  
Sans objet.
- 9 Sécurité et éthique :  
Sans objet.

En conclusion, sous réserve du commentaire mentionné sous chiffre 5, nous validons sans réserve ce projet de loi.



Jean-Claude Mercier  
Directeur opérationnel



Jean-Marie Leclerc  
Directeur général du CTI

Genève, le 22.11.05